

EN DEHORS DES CLOUS

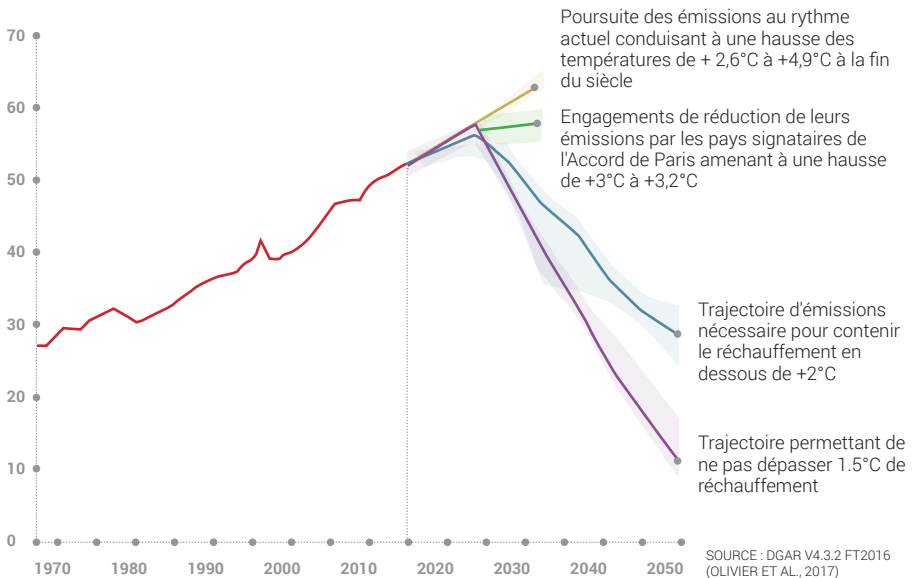
LES STRATÉGIES CLIMAT DES ENTREPRISES NE RESPECTENT PAS ENCORE UNE TRAJECTOIRE 2°C

Le Réseau Action Climat publie une analyse des reporting carbone et des stratégies climat de 10 entreprises françaises afin de vérifier la cohérence de leurs actions avec l'objectif mondial fixé par l'Accord de Paris : rester en dessous d'une hausse de température de 2°C¹.

LES ÉTATS ET LES ENTREPRISES SONT EN DEHORS DE LA TRAJECTOIRE DES 2°C MAXIMUM

Un rapport alarmiste du Programme des Nations Unies pour l'Environnement rappelle que les engagements pris il y a deux ans à la COP 21, « couvrent seulement un tiers des mesures nécessaires pour éviter les conséquences les plus dramatiques des changements climatiques à l'horizon 2030 ». Ces engagements nous amènent sur une trajectoire de réchauffement de plus de 3°C. Les observations des scientifiques montrent que les scénarios climat-compatibles sont déjà dépassés. C'est une course contre la montre : plus les années passent, plus les chances de tenir les engagements s'amenuisent.

Hausse prévisible des températures en fonction des trajectoires d'émissions



1. Ce travail d'analyse se concentre sur la compatibilité avec le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'Energie. Ceci car aucun scénario énergétique mondial compatible avec une trajectoire de 1,5°C n'existe, qui permette d'indiquer des trajectoires d'émissions pour différents secteurs d'activités. Cependant, de plus en plus d'entreprises semblent intégrer la nécessité d'être « neutre en carbone ».

Pour que les engagements des Etats se réalisent, il est impératif que les entreprises, principales responsables des émissions de gaz à effet de serre, s'engagent. 71% des émissions globales de gaz à effet de serre émises dans l'atmosphère depuis 1988 sont dues à l'activité de seulement 100 entreprises², en majorité du secteur de l'énergie comme ExxonMobil, BP, Shell, Total etc. qui approvisionnent tous les autres pans de l'économie mondiale. Les entreprises doivent ainsi pour relever le défi climatique réduire leurs émissions, en amont et en aval de l'étape de production.

Or, même les entreprises les mieux notées dans le cadre du CDP³, ont encore du chemin à parcourir en ce sens, comme en témoigne l'analyse d'une dizaine d'entre elles.

Certes, la situation évolue...

- En 2015, les investissements dans les énergies renouvelables ont dépassés pour la première fois ceux dans les énergies fossiles à l'échelle planétaire.⁴ Cependant, le charbon représente encore 40 % de la production mondiale d'électricité, contre 23 % pour les énergies renouvelables... Pour atteindre l'objectif d'au moins 40% de réduction d'émissions en 2030 et celui de neutralité carbone en 2050, les actions engagées ou annoncées par les entreprises ne sont pas à la hauteur.
- La mobilisation autour du « divestment » (le désinvestissement des énergies fossiles), qui a amené certaines entreprises à arrêter ou diminuer leurs investissements dans le charbon. Depuis 2015, Engie a réduit de moitié ses capacités de production d'électricité à partir du charbon. Mais les centrales à charbon concernées ont été revendues à d'autres exploitants ne permettant pas ainsi de réduire les émissions.
- Les « risques climat » qui peuvent peser sur les stratégies financières des entreprises sont davantage pris au sérieux et commencent à entraîner des actions en justice. ExxonMobil fait actuellement l'objet d'une investigation portant sur le fait d'avoir masqué depuis la fin des années 60 son exposition aux risques climat. Ce cas pourrait faire jurisprudence pour d'autres sociétés.
- De plus en plus d'entreprises s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre : cependant, parmi les 1089 entreprises qui ont communiqué en 2016 leurs émissions auprès du CDP⁵, seulement 1,4% ont mis en place un objectif cohérent avec une trajectoire de 2°C.

Mais l'évolution des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale nous montrent qu'on est en train de perdre la course contre la montre ! Il faut donc aller au-delà des engagements volontaires et mettre en place un dispositif qui oblige les acteurs privés à publier des stratégies climat en accord avec l'objectif de 2°C.

2. CDP, Climate accountability institute (2017) : « The Carbon Majors Database » CDP Carbon Majors Report

3. Le CDP (qui s'appelait Carbon Disclosure Project jusqu'à la fin 2012) est une organisation à but non lucratif visant à étudier l'impact des principales entreprises mondiales cotées en bourse sur le changement climatique. Chaque année, il publie une analyse des reportings carbone d'environ 1000 entreprises multinationales. <https://www.cdp.net/fr>

4. Unep, Bloomberg (2016) : « Global trends in renewable energy investment », Frankfurt School of Finance & Management

5. CDP (2016) : « Climate change report 2016 »

ANALYSE DU REPORTING CARBONE ET DES OBJECTIFS CLIMAT DE 10 ENTREPRISES FRANÇAISES : UN MANQUE D'AMBITION À TOUS LES NIVEAUX !

Le Réseau Action Climat a analysé le reporting carbone et les objectifs climat de 10 grandes entreprises multinationales françaises afin d'étudier l'ambition de leurs stratégies climatiques. Malgré la multiplication des annonces⁶, les engagements climatiques de l'échantillon des acteurs privés étudiés sont pour la majorité d'entre eux en deçà de l'urgence climatique.

L'OBJECTIF DE L'ANALYSE :

Depuis la COP 21, beaucoup de multinationales ont renforcé leur communication sur leurs engagements climatiques. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a également renforcé la réglementation relative au reporting carbone des entreprises et aux stratégies climat des investisseurs⁷. Le Réseau Action Climat a ainsi décidé d'analyser les reporting et les stratégies climat de 10 entreprises françaises afin de vérifier la cohérence de leurs actions avec l'objectif mondial fixé par l'Accord de Paris : rester en dessous d'une hausse de température de 2°C.

MÉTHODOLOGIE DE L'ANALYSE⁸:

Les données sur lesquelles se base cette analyse sont issues des documents de référence et des reporting transmis au CDP par les 10 entreprises suivantes : Air France KLM, Axa, BNP Paribas, Carrefour, Danone, Engie, Renault, Sanofi, Total, Vinci.

L'ANALYSE PORTE SUR TROIS ÉLÉMENTS :

- 1. Reporting carbone* : cette partie analyse les émissions de gaz à effet de serre (GES) en vérifiant la présence des postes d'émissions « significatifs » pour l'ensemble des activités de l'entreprise et des produits ou services. Il s'agit de vérifier que les émissions directes (scopes 1 et 2) et les émissions en amont et en aval de l'activité de l'entreprise (les postes du scope 3) sont bien présentées. Une importance particulière revient au poste du scope 3 « utilisation des produits vendus » le seul qui est explicitement cité dans l'Article 173 IV de la loi en faveur de la transition énergétique pour la croissance verte. En fonction du métier de l'entreprise, d'autres postes du scope 3 peuvent être aussi significatifs voire dépasser son importance en termes d'émissions. La cohérence entre les différents reporting carbone est également analysée.
- 2. Objectifs climat* : cette deuxième partie de l'analyse se concentre sur les objectifs de réduction d'émissions que l'entreprise s'est fixée à moyen et long termes. Il s'agit, d'une part, de vérifier qu'ils portent bien sur les postes d'émissions significatifs, et d'autre part, d'analyser leur compatibilité avec une trajectoire 2°C. Cette seconde partie se base dans la mesure du possible sur la méthodologie de l'initiative Science based target « Sectoral decarbonisation approach »⁹.

6. La déclaration du Business Climate Summit 2017 : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29564-declaration-business-climate-summit.pdf>

7. Réseau Action Climat (2017) : « Prise en compte des risques climatiques par les entreprises et les investisseurs », <https://reseauactionclimat.org/risques-climatiques-entreprises/>

8. Les fiches d'analyse pour chacune des 10 entreprises et une fiche méthodologique plus détaillée sont disponibles sur le site internet du Réseau Action Climat : <https://reseauactionclimat.org/publications/entreprises-climat-2degre/>

9. <http://sciencebasedtargets.org/SDA/>

3. *Risques climat* : cette troisième partie se focalise sur la notion des risques climat et sur la façon dont ils sont définis et intégrés à la stratégie de gestion des risques stratégiques de l'entreprise. Trois parties du document de référence sont consultées : le chapitre sur la gestion des risques, le rapport du Président du Conseil d'administration (ou celui des Commissaires aux comptes sur ce dernier s'il n'est pas accessible) et la matrice de matérialité qui précise l'importance des enjeux stratégiques pour l'entreprise et ceux de ses parties prenantes, le cas échéant.

Transparence et exhaustivité des données : de manière transversale, la transparence, la clarté et l'exhaustivité des données présentées ont été analysées. Il en ressort que l'ensemble des entreprises doit encore faire des efforts à ce niveau. Les carences en la matière rendent en effet actuellement difficiles l'identification et le suivi sur plusieurs années de l'évolution des émissions détaillées par poste d'émissions ou la compréhension du périmètre de leur objectif climat.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES 10 ENTREPRISES

	EVALUATION DE LA STRATÉGIE CLIMAT		
	REPORTING CARBONE	OBJECTIFS CLIMAT	RISQUES CLIMAT
AIR FRANCE KLM	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
AXA	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
BNP PARIBAS	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
CARREFOUR	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
DANONE	insatisfaisant	satisfaisant	insatisfaisant
ENGIE	satisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
RENAULT	insatisfaisant	en transition	satisfaisant
SANOFI	satisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
TOTAL	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant
VINCI	insatisfaisant	insatisfaisant	insatisfaisant

■ satisfaisant
■ incomplet
■ insatisfaisant

- Aucune stratégie climat des entreprises, évaluée sur ces trois niveaux d'analyse (reporting carbone, objectifs climat et risques climat), n'obtient des résultats satisfaisants sur leur ensemble et n'est donc compatible avec une trajectoire 2°C
- Une seule entreprise a obtenu une bonne évaluation dans la partie « objectifs climat » et une deuxième est « en transition »..

COMPARAISON D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (2016 EN MTCO2EQ)

TOTAL
475

FRANCE
451

BNP PARIBAS
52

AXA
13

VINCI
79

ENGIE
315

RENAULT
78

DANONCE
23

CARREFOUR
27

SANOFI
9

AIR FRANCE KLM
32

SYNTHÈSES DES ANALYSES DES 10 ENTREPRISES

Airfrance KLM présente un reporting carbone qui couvre les émissions les plus significatives, à savoir celles liées à la combustion du kérosène. Cependant, plusieurs postes du scope 3 sont pour le moment absents du reporting malgré leur importance : les déplacements domicile-travail des salariés, le transport des voyageurs avant ou après le vol effectué par l'entreprise et l'achat des produits notamment pour la restauration à bord. La critique principale à adresser porte essentiellement sur les moyens que l'entreprise souhaite déployer pour atteindre son objectif de réduction de 50% de ses émissions en 2050 : la compensation, les agrocarburants et l'efficacité énergétique, et ce, dans le cadre d'un scénario d'augmentation des passagers*km. Utiliser la compensation comme équivalent d'une grande partie des réductions représente un danger pour le climat car ses possibilités dans un monde qui souhaite s'orienter sur une trajectoire de 1,5°C sont limitées. Par ailleurs, les marchés de certificats de compensation posent des problèmes de mesurabilité, de vérifiabilité, de permanence et d'additionnalité. Enfin, l'aviation fait partie des secteurs qui doivent réduire leurs activités et les passagers*km notamment sur des distances où il existe des alternatives moins émettrices en gaz à effet de serre.

Axa a reçu le Prix international du meilleur reporting climatique des investisseurs sur la base d'un reporting qui montre que 98,7% de ses émissions sont dues à ses investissements. Or, cette information importante ne se trouve reflétée dans son reporting carbone réglementaire qu'au sein d'un chapitre à part. Par ailleurs, l'empreinte carbone des investissements est présentée en intensité et non en valeur absolue, ce qui nuit à la transparence de l'information. De plus, malgré cette connaissance de son empreinte carbone, l'entreprise n'a pas encore mis en place des objectifs de réduction de cette dernière : les investissements d'Axa dans les énergies fossiles représentent encore 34 milliards d'euros, soit 8,8% de ses investissements (à comparer aux 3 milliards d'euros « d'investissements verts »).

BNP Paribas concentre son reporting carbone sur ses émissions directes notamment celles liées à la consommation d'énergie des bureaux. L'entreprise ne communique que sur un seul poste d'émissions indirectes : celui des déplacements professionnels. Le poste le plus significatif en termes d'émissions, celui des émissions liées aux activités financières de la banque, est absent du reporting carbone. Logiquement, l'objectif climat de la BNP Paribas ne concerne que la réduction des émissions directes : l'entreprise souhaite diminuer de 25% les émissions moyennes par salarié entre 2012 et 2020. En plus d'exclure le poste le plus significatif, il s'agit d'un objectif calculé en intensité. Cependant, la banque s'engage également à s'assurer que « le contenu carbone du kWh qu'il finance décroisse aussi rapidement que doit le faire la moyenne mondiale selon le scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie », donc de 85% entre 2014 et 2040. Mais à aucun moment la BNP Paribas ne propose d'aligner sa stratégie d'investissement sur une trajectoire 2°C. Les engagements restent donc très partiels.

Carrefour ne prend pas en compte dans son reporting carbone les postes les plus significatifs d'émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise : celui de l'achat des produits agricoles qui représente environ 60 à 70% de l'empreinte carbone totale de l'entreprise et celui de l'utilisation des produits qui en représente environ 20 à 25%. Leur absence dans le reporting se retranscrit dans la définition des objectifs climatiques de l'entreprise qui se concentrent uniquement sur ses émissions directes. Bien que l'entreprise mette en avant des projets pour diminuer l'impact climat de ses achats agricoles, il faut qu'elle évolue vers un reporting plus complet afin de pouvoir évaluer et ainsi réduire l'impact de son empreinte carbone globale.

Danone présente dans son reporting carbone des informations sur les émissions totales de l'entreprise (y compris l'amont agricole qui en représente 63 %). La présentation des différents postes d'émissions manque cependant de transparence car à aucun moment, les émissions des 3 scopes ne sont présentées dans un seul tableau et au même niveau de détails. Deux objectifs de Danone pour 2030 par rapport à 2015 ont été considérés comme compatibles avec une trajectoire de 2°C par l'initiative Science based target : la réduction de 50% de l'intensité de ses émissions totales et celle, cette fois-ci en valeur absolue, de 30% des émissions des scopes 1 et 2. En outre, Danone vise la neutralité carbone en 2050 sur la totalité de son impact sur le climat. Le chemin pour y arriver reste cependant à préciser ainsi que la part qui sera dédiée aux activités de compensation des émissions. Comme l'entreprise vise une croissance continue, on peut supposer que les émissions de l'entreprise seront en partie compensées, ce qui entraîne un risque pour le climat, dans la mesure où de plus en plus d'acteurs voudront acheter des certificats, en nombre limité, de « compensation carbone » qui comportent des problèmes de mesurabilité, de vérifiabilité, de permanence et d'additionnalité.

Engie présente un reporting très complet qui couvre les émissions indirectes et notamment le poste très significatif des émissions liées à la consommation de gaz des particuliers. Ce poste représente à lui seul 45% des émissions d'Engie. Cependant cette connaissance n'influe pas sur la définition de ses objectifs climat qui concernent uniquement les émissions directes du groupe à l'horizon 2020. Ces objectifs semblent certes être compatibles avec le scénario 2°C de l'Agence internationale de l'énergie, mais ils ne disent rien de la trajectoire d'Engie après 2020 alors que les engagements internationaux visent 2030 et 2050. Par ailleurs, il s'agit d'un objectif en intensité carbone (CO₂ par kWh), ce qui signifie qu'une augmentation de la production et de la vente pourrait entraîner une augmentation des émissions. L'entreprise ne propose aucune stratégie pour diminuer les émissions du poste le plus important, à savoir la consommation de gaz des particuliers.

Renault place au cœur de sa stratégie le suivi des émissions directes et indirectes en visant une réduction de « l'empreinte carbone complète » de ses véhicules. L'objectif de réduction de 3% par an de l'empreinte carbone moyenne de ses véhicules vendus entre 2010 et 2016 a été atteint. Actuellement, Renault réfléchit à un nouvel objectif sur le même périmètre, sur 6 ans, en cohérence avec une trajectoire 2°C. Les nouveaux objectifs de Renault seront publiés sous peu : -25% en 2022 et -40% en 2030 par rapport à 2010, en intensité carbone par moyenne de véhicules vendus en prenant en compte les émissions de la totalité du cycle de vie du véhicule. Ces objectifs sont alignés sur la trajectoire du dernier scénario 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie et accompagnés d'une stratégie détaillée sur les différentes mesures à mettre en œuvre pour les respecter.

Cependant l'amélioration de l'empreinte carbone de 18,8% à l'échelle des véhicules vendus entre 2010 et 2016 cache actuellement l'augmentation des émissions de l'entreprise, de 7% sur la même période, à cause d'une progression des chiffres de vente. Cette hausse compense ainsi les réductions obtenues à l'échelle des véhicules. Même si chacune des grandes marques automobiles améliore son empreinte carbone, l'essor des ventes met en danger l'objectif climat global. Pour véritablement être cohérent avec une trajectoire de 2°C, l'entreprise devra compléter son objectif en intensité par son équivalent en valeur absolue.

Sanofi a publié, pour la première fois en 2016, douze des dix-huit postes d'émissions du scope 3 qui représentent 90% du total de ses émissions. Sanofi ne poursuit pour l'instant qu'un objectif pour l'horizon 2020, qui est quasiment déjà atteint et qui ne porte que sur les émissions des scopes 1 et 2.

Total a élargi son reporting entre 2015 et 2016. Celui-ci inclut maintenant les scopes 2 et 3, notamment le poste significatif des émissions liées à l'utilisation des produits vendus (énergies fossiles). Cependant, d'autres postes du scope 3 ne sont pas mentionnés. Contrairement aux années précédentes, Total ne suit plus un objectif unique pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre mais plusieurs objectifs. L'entreprise base sa stratégie sur le scénario 2° de l'Agence Internationale de l'Énergie, partant du postulat que les hydrocarbures occuperont encore plus de 40% du mix énergétique en 2035. Total vise ainsi à développer le gaz pour remplacer le charbon afin de diminuer le contenu carbone de son mix électrique. Une stratégie climat post-2035 de Total cohérente avec un objectif de neutralité carbone n'a pas encore été dévoilée. Comme la décarbonisation doit s'accélérer après 2035, celle-ci semble en inadéquation avec le mix énergétique compatible avec une trajectoire 2°C.

VINCI présente dans son reporting carbone les émissions des scopes 1 et 2 de façon cumulée. Le poste le plus significatif en termes d'émissions, représentant 83% de l'impact climat total, a trait à l'utilisation des produits vendus (donc l'utilisation des infrastructures construites par VINCI). Il n'est indiqué que pour deux filières, alors que l'entreprise a d'ores et déjà à sa disposition des évaluations plus complètes qui sont communiquées auprès du CDP. L'objectif climat de VINCI ne permet pas de mettre l'entreprise sur une trajectoire compatible avec 2°C. Il n'est fixé que pour 2020, ne concerne que les émissions directes et ne vise pas une réduction des émissions en valeur absolue.

LES ÉMISSIONS DES SCOPES 1, 2 Et 3

SCOPE 1 : ÉMISSIONS DIRECTES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES).

Il s'agit des émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire celles provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : la combustion des sources fixes et mobiles, les procédés industriels hors combustion, les émissions des ruminants, le biogaz des centres d'enfouissements techniques, les fuites de fluides frigorigènes, la fertilisation azotée,...

SCOPE 2 : ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES À LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE (OU) PAR L'ENTREPRISE.

Il concerne les émissions indirectes provoquées par la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire pour permettre les activités de l'organisation.

SCOPE 3 : AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES (OU).

Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées au cycle de vie complet comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou d'autres produits, les déplacements des salariés, le transport des marchandises en amont et en aval, les gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, l'utilisation et la fin de vie des produits et services vendus, l'immobilisation des biens et des équipements de production.

Pour plus de détails des 23 postes des 3 scopes sur (Scope 1: 1-5/Scope 2: 6-7/ Scope 3: 8-23): www.bilans-ges.ademe.fr

10. L'initiative Science based target représente une coalition entre le CDP, UN Global Compact, le WRI et le WWF, qui travaille pour proposer aux entreprises plusieurs méthodologies qui permettent la mise en place d'un objectif « basé sur la science » (science based target). Seul deux des sept d'entre elles se positionnent par rapport à une trajectoire climatique globale : la Sectoral Decarbonisation Approach, basée sur le scénario 2°C de l'AIE ou la MARS method (budget carbone maximal). La coalition accompagne les entreprises dans la mise en place d'objectifs 2°C et les valide. <http://sciencebasedtargets.org>

UN OBJECTIF CLIMAT EN INTENSITÉ OU EN VALEUR ABSOLUE : QUELLES DIFFÉRENCES ?

Un objectif de réduction de gaz à effet de serre peut être formulé en valeur absolue ou en intensité carbone (par exemple en kgCO₂/kWh pour un producteur d'électricité ou en tCO₂/moyenne des véhicules vendus pour une entreprise du secteur automobile) par rapport à une année de référence.

Le danger de mettre en place uniquement un objectif en terme d'intensité est de ne pas refléter l'évolution de l'activité de l'entreprise. Il est tout à fait possible de diminuer l'intensité carbone des produits vendus mais d'augmenter les émissions totales de la société si ses chiffres de vente se développent.

Mais un objectif en valeur absolue peut également être atteint sans effort particulier sur la politique climatique de l'entreprise par une diminution de son activité (chute du chiffre d'affaires ou vente d'une partie de l'activité). Il est donc important de suivre un objectif en valeur absolue par rapport à un périmètre fixe de l'activité de l'entreprise.

Le Réseau Action Climat préconise pour améliorer la transparence des objectifs de publier les deux niveaux (en intensité et en valeur absolue) pour à la fois avoir une vision sur l'évolution des émissions totales de l'entreprise et de pouvoir distinguer son effort au-delà du développement de son activité.

COMMENT REHAUSSER L'AMBITION DE L'ACTION CLIMAT DES ENTREPRISES ?

La mise en place de politiques climatiques compatibles avec une trajectoire 2°C par les entreprises nécessite une évolution de leur *business model* vers des solutions de transition écologique. Souvent cela implique d'agir contre les signaux du marché et donc contre les attentes des actionnaires et des promesses de profit de court terme. Sans un cadrage ferme mis en place par le Gouvernement, les acteurs privés risquent de réagir trop tard et d'adapter leurs activités à une trajectoire climatique de 2°C quand la fenêtre d'opportunité pour la respecter sera d'ores et déjà fermée.

Pourtant, de nombreux co-bénéfices devraient inciter les entreprises à agir : celles qui s'adapteront en premier à des activités « zéro émission » auront un réel avantage compétitif. Etat et entreprises peuvent et doivent agir dès maintenant pour un alignement de leurs stratégies avec une trajectoire de 2°C¹⁰.

Le Réseau Action Climat attend de la part des pouvoirs publics qu'ils fixent un cadre pour rehausser l'ambition des engagements climat des entreprises.

Le gouvernement doit mettre en place des règles pour assurer la transparence et la qualité des objectifs climatiques des entreprises françaises (rôle, poids et limites de la compensation, utilisation des émissions évitées dans la comptabilisation, définition des objectifs en valeur absolue, mesures pour atteindre l'objectif, etc.) en accord avec les engagements nationaux et le respect de l'Accord de Paris.

11. L'initiative internationale Assessing low Carbon Transition (ACT), développée conjointement par l'ADEME et le CDP, est inscrite au Global Climate Action Agenda et soutenue par le gouvernement Français. Elle permet le développement et l'application de méthodologies robustes pour évaluer la crédibilité des stratégies climatiques des entreprises, ainsi que la cohérence de leurs engagements. En 2016, l'initiative a déjà produit un cadre méthodologique général, décliné pour le moment en trois méthodologies sectorielles (pour la production d'électricité, la construction automobile et le commerce) testées en partenariat avec 20 entreprises internationales. Son expérimentation française en 2017 auprès des PME/ETI a notamment permis d'utiliser des scénarios sectoriels nationaux qui combinent le cadre général fixé par la SNBC avec des exercices prospectifs de l'ADEME et d'explorer leur faisabilité pour trois nouveaux secteurs (agroalimentaire, transport et bâtiment). <http://actproject.net/>

